



Provision chauffage et desistement

Par **Floxi**, le **29/07/2014** à **05:39**

Bonjour,

j'habite un appartement dans une maison qui en comporte 2 identiques (le mien, et celui de mes voisins). Les 2 appartements sont en locations, dans une agence. Alors que je viens de poser un désistement, l'agence refuse de faire les relevés de compteurs pour le chauffage lors de mon état des lieux: depuis janvier, je paye 160e par mois de provisions de chauffage... mais je devrais attendre décembre (période normale de relevé des compteurs) pour que l'on me rembourse si il y a un trop perçu de la part de l'agence. De plus, mon problème est que la chaudière est commune aux 2 appartements, et le thermostat se trouve chez mes voisins... Ainsi, s'ils désirent chauffer à 25°c jusqu'en décembre, j'ai peur que l'agence ne tienne pas compte de mon départ en août.... Quels sont mes recours? Puis-je imposer un relevé des compteurs lors de mon état des lieux?

Par avance, merci.